



1575, rue Turmel
L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3J5
418 872-9811

AVIS PUBLIC DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

Que le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le mardi 31 mai 2022 à 19 h 30 à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, au 1575, rue Turmel, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

- Propriété sise au 1455, rue Émilien-Rochette, L'Ancienne-Lorette, lot 1 777 355 du cadastre du Québec : permettre la construction d'une galerie couverte en cour avant secondaire à une distance de 3,6 mètres de la ligne avant de l'emplacement, alors que le minimum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de 4,5 mètres.
- Propriété sise au 1855, rue Notre-Dame, L'Ancienne-Lorette, lot 4 648 649 du cadastre du Québec : permettre la construction d'un nouveau bâtiment principal commercial avec les dérogations au *Règlement de zonage n° V-965-89* suivantes :
 - Un coefficient d'occupation du sol de 0,13 alors que le minimum prescrit est de 0,25;
 - Une marge de recul arrière pour le bâtiment principal de 5,2 mètres, alors que le minimum prescrit est de 9 mètres;
 - L'aménagement de 11 cases de stationnement alors que le minimum prescrit est de 18 cases de stationnement, soit un ratio de 1 case par 15 mètres carrés de superficie de plancher accessible au public.

Les modalités de consultations publiques sont prévues ainsi :

Toute personne intéressée par ces demandes pourra transmettre des questions, commentaires ou tout document pertinent, par courriel, à l'adresse urbanisme@lancienne-lorette.org, ou par téléphone, au 418 641-6127, poste 1197, et ce, avant le 31 mai 2022, à 16 h 30, ou adresser ses questions ou commentaires lors de la séance du conseil municipal via la plateforme numérique (*Youtube*) ou en personne à l'hôtel de ville. Ces interventions seront lues telles que formulées lors de cette séance.

Fait à L'Ancienne-Lorette, ce 9 mai 2022

Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière



DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES 1855, RUE NOTRE-DAME





Ville de
L'Anceinte-Lorette

lancienne-lorette.org



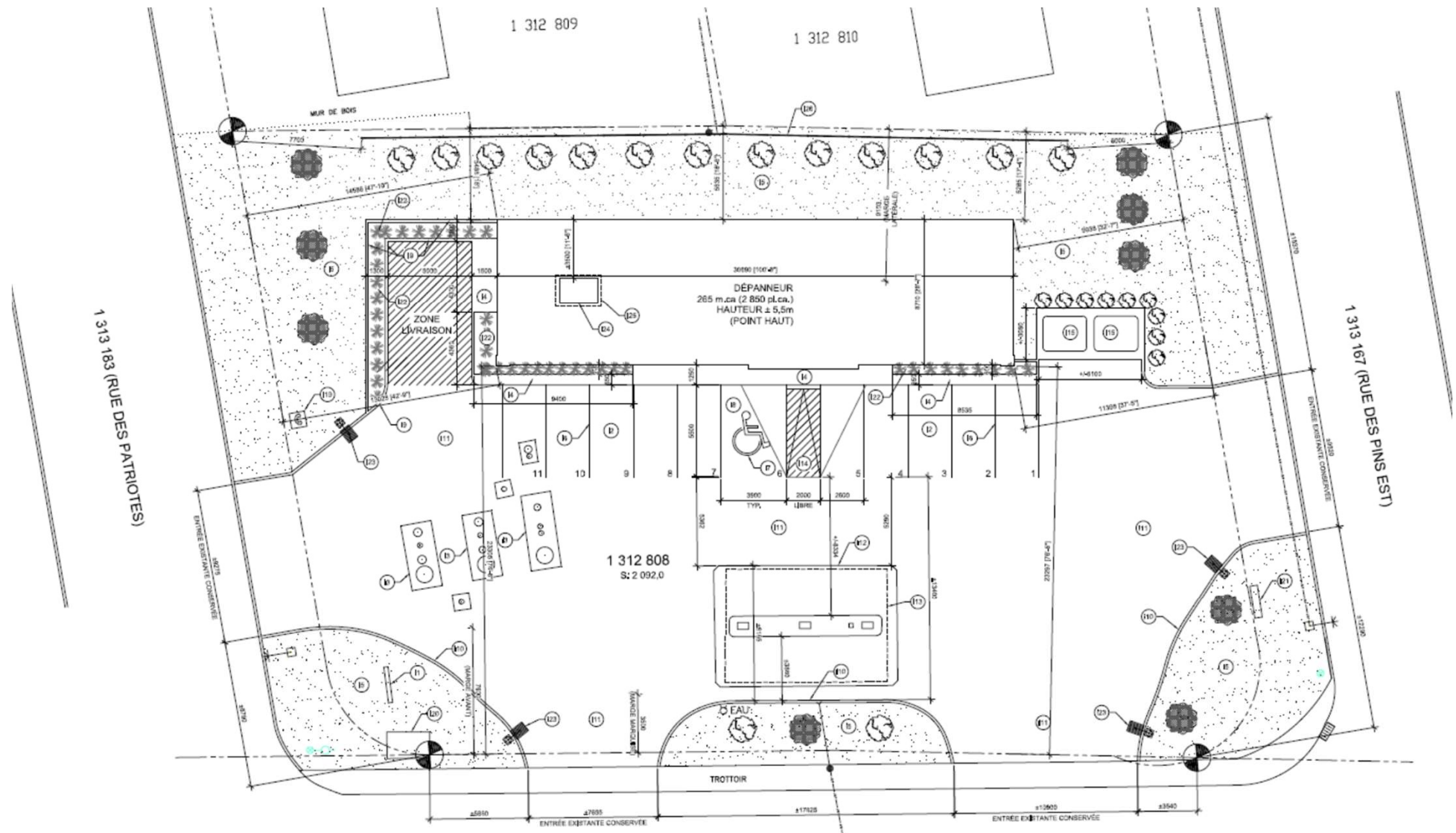
Ville de
L'Ancienne-Lorette

lancienne-lorette.org

NATURE DE LA DEMANDE

Permettre la construction d'un nouveau bâtiment principal commercial avec les dérogations au *Règlement de zonage n° V-965-89* suivantes :

- Un coefficient d'occupation du sol de 0,13 alors que le minimum prescrit est de 0,25;
- Une marge de recul arrière pour le bâtiment principal de 5,2 mètres, alors que le minimum prescrit est de 9 mètres;
- L'aménagement de 11 cases de stationnement alors que le minimum prescrit est de 18 cases de stationnement, soit un ratio de 1 case par 15 mètres carrés de superficie de plancher accessible au public.



1 312 809

1 312 810

MUR DE BOIS

ZONE LIVRAISON

DÉPANNEUR
265 m.ca (2 850 pl.ca.)
HAUTEUR ± 5,5m
(POINT HAUT)

1 312 808
S: 2 092,0

TROTTOIR

ENTRÉE EXISTANTE CONSERVÉE

ENTRÉE EXISTANTE CONSERVÉE

1 313 167 (RUE DES PINS EST)

1 313 183 (RUE DES PATRIOTES)

1 313 164
1 780 590 (RUE NOTRE-DAME)



Ville de
L'Anceinte-Lorette

lanceinte-lorette.org



Ville de
L'Anceinte-Lorette

lanceinte-lorette.org



Ville de
L'Anceinte-Lorette

lanceinte-lorette.org



Ville de
L'Anceinte-Lorette

lancienne-lorette.org



Ville de
L'Ancienne-Lorette

lancienne-lorette.org

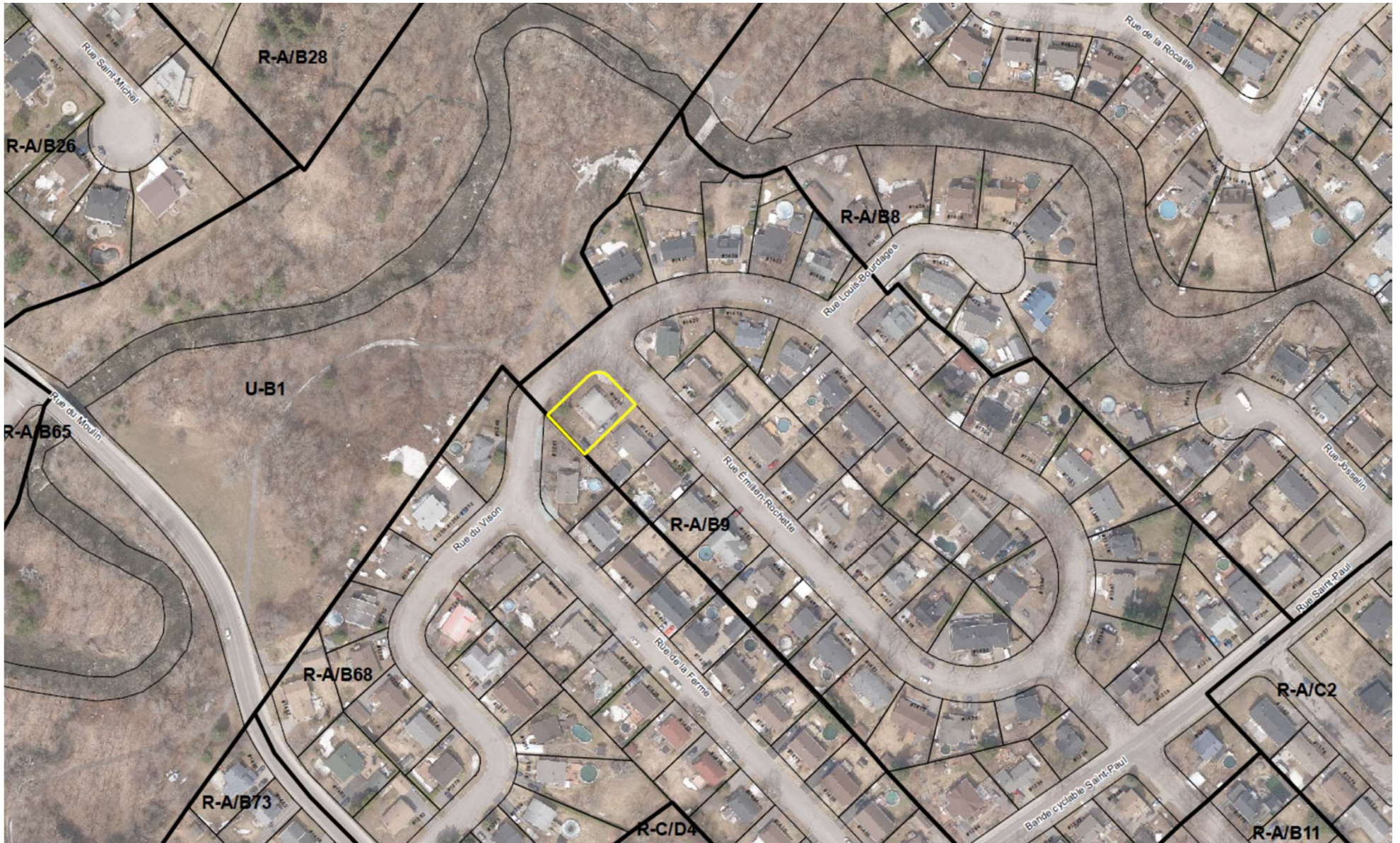


Ville de
L'Ancienne-Lorette

lancienne-lorette.org



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 1455, RUE ÉMILIEN-ROCHETTE



R-A/B28

R-A/B26

U-B1

R-A/B65

R-A/B8

R-A/B9

R-A/B68

R-A/B73

R-C/D4

R-A/C2

R-A/B11



#1246

#1241

Rue du Vison

#1455

#1457

Rue Émilien-Rochette

#1415

#141

#1420

#14

#1450

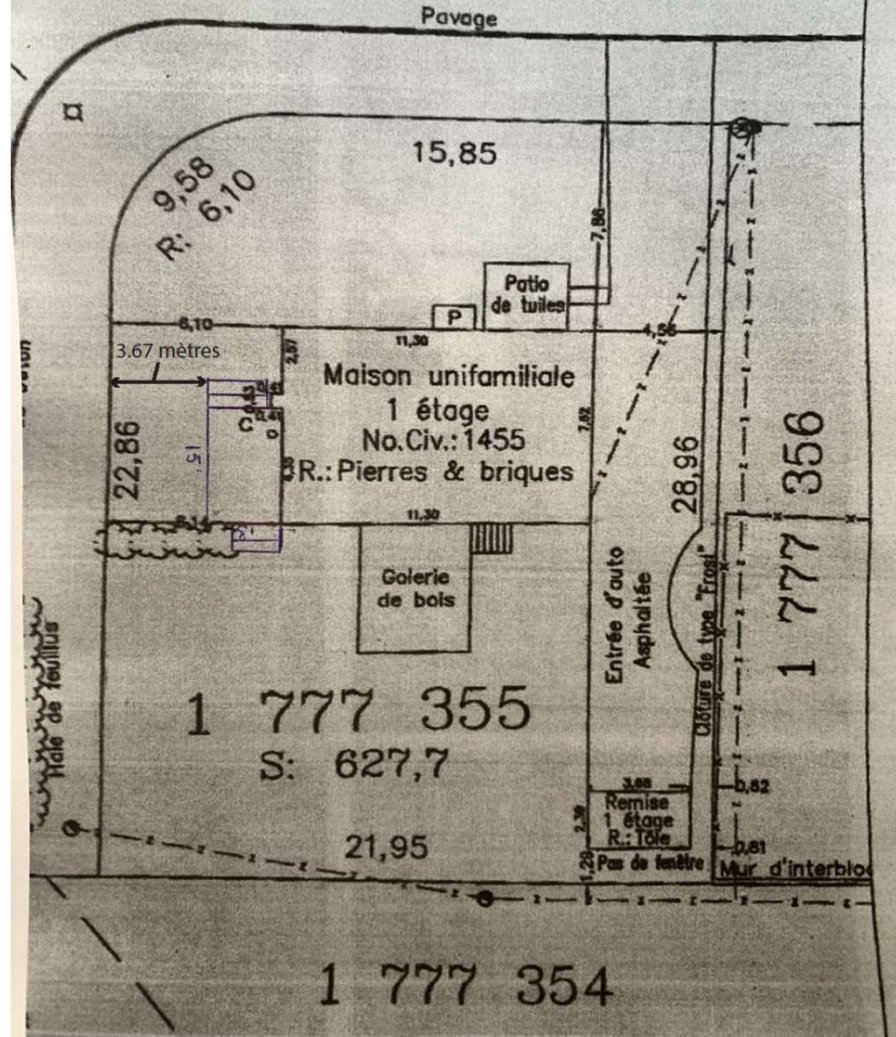




NATURE DE LA DEMANDE

Permettre la construction d'une galerie couverte en cour avant secondaire à une distance de 3,6 mètres de la ligne avant de l'emplacement, alors que le minimum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de de 4,5 mètres.

Rue Émilien-Rochette
1 780 629



Rue Émilien-Rochette

Rue du Vison

#1455

#1457

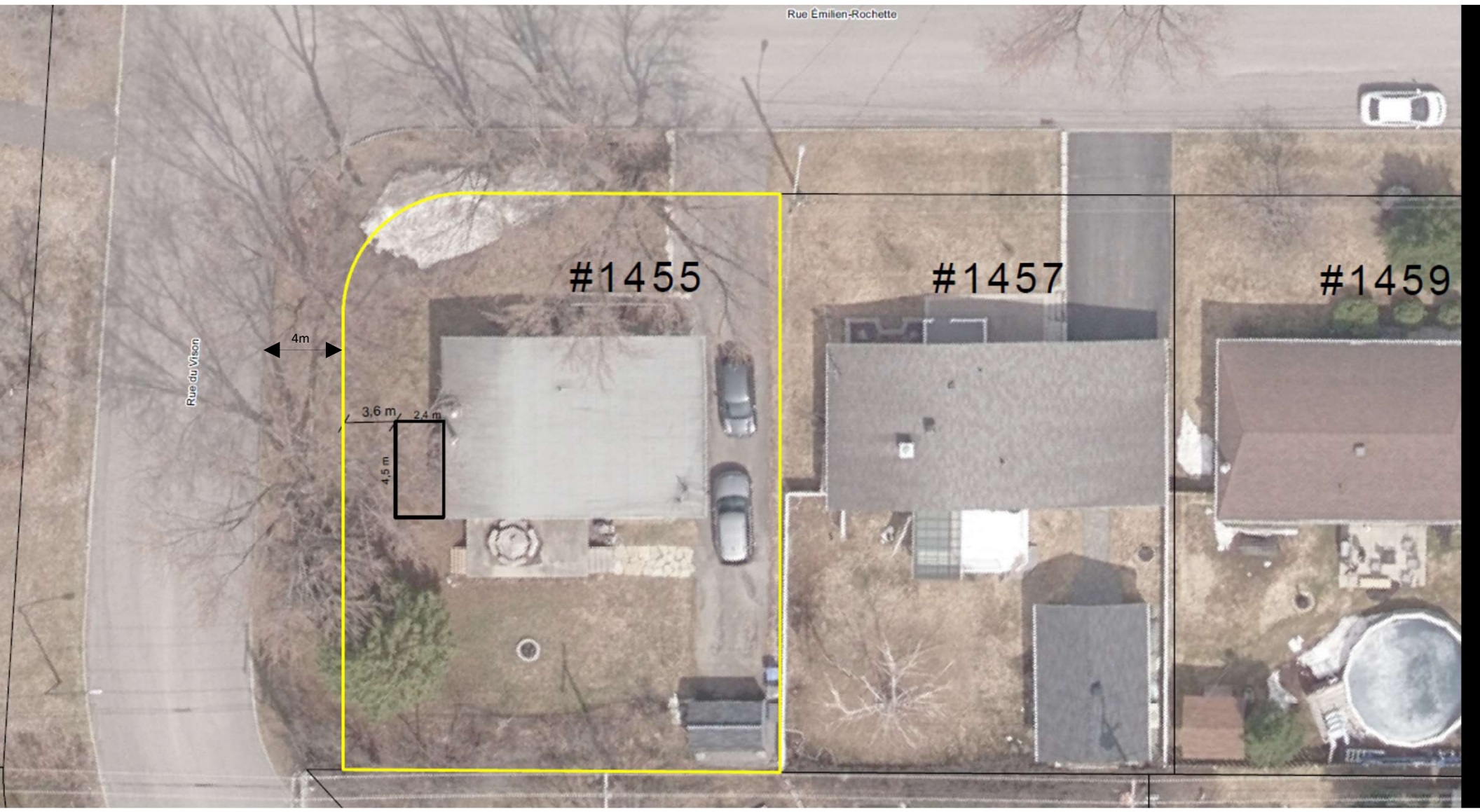
#1459

4m

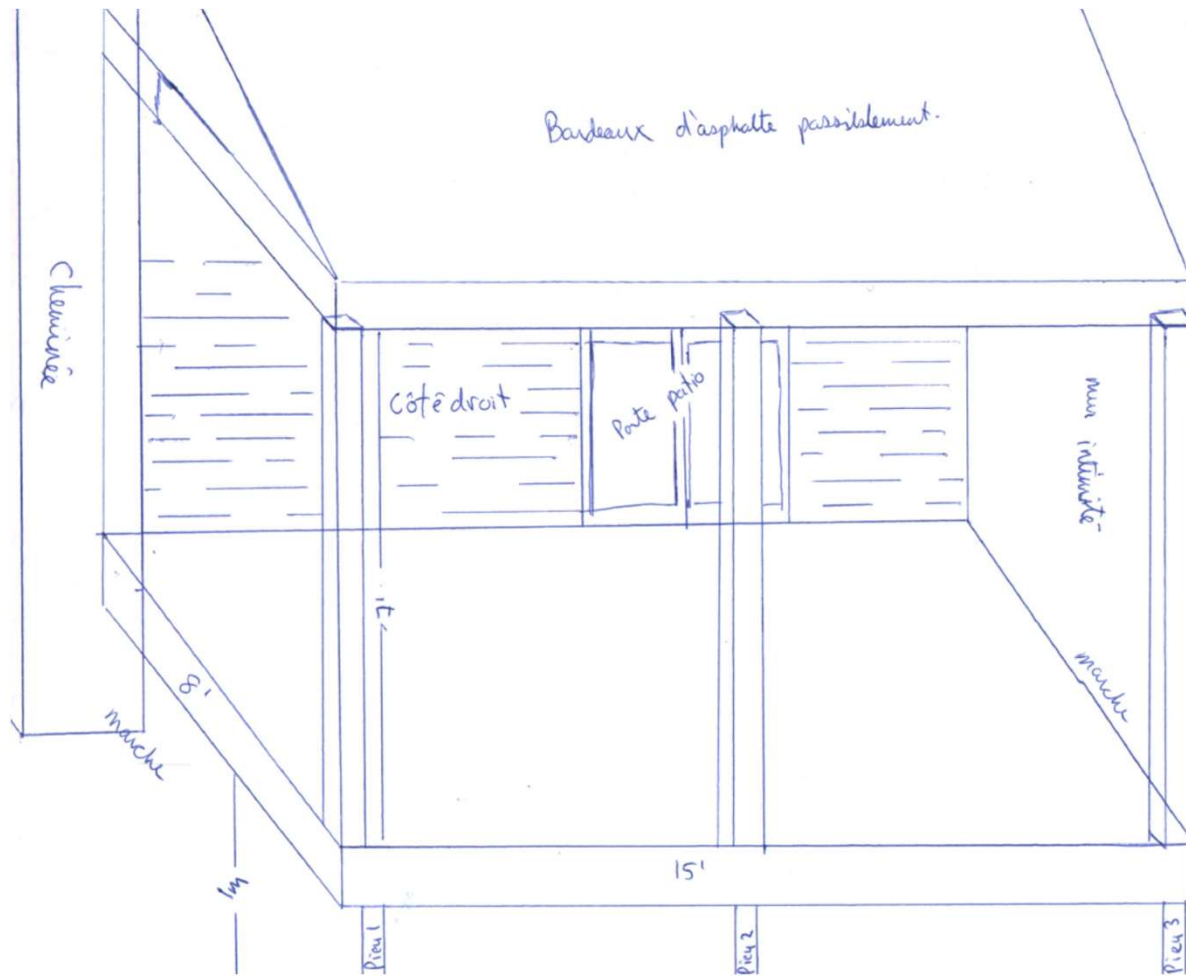
3,6 m

2,4 m

4,5 m



Vue avant



Vue côté

